Pôle communication
24.65.42

Jeudi 17 avril 2025

DOSSIER DE PRESSE

Le « point conseil numérique » : un outil de proximité en faveur de l'inclusion numérique

Christopher Gygès, membre du gouvernement chargé du numérique, a signé une convention concernant la mise en place de « points conseil numérique » avec l'Office des postes et télécommunications (OPT-NC) et les partenaires du projet. Ce dispositif a pour objectif de réduire la fracture numérique en facilitant l'accès aux services en ligne et en accompagnant les Calédoniens dans leurs démarches numériques.

L'inclusion numérique : un axe stratégique du PSEN 2024-2027 et du plan stratégique Construire Demain de l'OPT-NC

Le développement des compétences numériques des Calédoniens est un enjeu majeur pour le territoire, non seulement pour favoriser l'insertion économique et sociale des populations, mais aussi pour moderniser nos administrations et dynamiser l'économie.

Dans cette perspective, l'inclusion numérique constitue un axe stratégique du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN) 2024-2027 du gouvernement et du plan stratégique Construire Demain de l'OPT-NC.

En effet, malgré l'accélération de la transformation numérique, une partie de la population calédonienne demeure en difficulté face aux outils numériques.
Aujourd'hui, 40 % des foyers ne possèdent pas d'ordinateur et 20 % des habitants déclarent avoir besoin d'aide dans ce domaine. En conséquence, seul un Calédonien sur deux effectue ses démarches en ligne.

Afin que la digitalisation des services publics et privés ne creuse pas davantage les inégalités, il est essentiel de mettre en place des dispositifs concrets permettant l'accompagnement des usagers au plus proche de chez eux.
C'est dans ce contexte que le dispositif des Points Conseil Numérique (PCN) a été lancé, avec pour objectif d'aider chaque Calédonien à maîtriser les outils numériques indispensables.

Le « point conseil numérique » : un outil de proximité

Les « point conseil numérique » (PCN) sont des espaces installés dans plusieurs agences OPT, équipées de matériel informatique et d'une connexion internet, où des agents formés par l'ensemble des partenaires accompagnent les usagers dans l'utilisation du numérique au quotidien.

Ces structures ont pour objectif :

- de lutter contre l'exclusion numérique en proposant un accès à du matériel et à une connexion ;
- d'accompagner les usagers dans leur utilisation du numérique et de favoriser leur autonomie, en particulier pour les démarches administratives en ligne ;
- de sensibiliser aux usages numériques essentiels (navigation, cybersécurité, identité numérique, etc.).

Via les PCN, le gouvernement et ses partenaires entendent toucher en priorité les personnes en situation de fragilité numérique : seniors, demandeurs d'emploi, personnes en difficulté sociale, etc.

Une phase de test est prévue pour 2025 dans six agences pilotes réparties sur le territoire :

- Païta – agence de Tontouta
- Bourail
- Koné
- Koumac
- Yaté
- Maré – agence de Tadine

Si cette phase de test s'avère concluante, le dispositif pourrait s'étendre à d'autres agences OPT, voire à d'autres acteurs.

Le rôle des partenaires

Dans le cadre de ce projet :

- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie coordonne le dispositif et met à disposition des outils et des moyens pour faciliter l'accompagnement au quotidien ;

- l'OPT-NC, engagé dans la modernisation de ses agences et l'accompagnement des clients, mobilise son réseau et ses équipes pour favoriser l'inclusion numérique sur tout le territoire. Avec cette initiative, l'office associe digitalisation et accompagnement humain, plaçant l'accessibilité au cœur de sa mission de service public ;

- les partenaires du programme (la province Sud, la CAFAT, Enercal, EEC, la Calédonienne des eaux, la SIC, la direction des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie) assurent la formation des aidants numériques sur les différentes démarches en ligne et mettent à leur disposition des référents pouvant répondre à leurs questions.

* *
*